

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vendredi 13 décembre – 9h30

Session plénière du Conseil départemental

Yvré-L'Évêque, Abbaye Royale de l'Epau

Débat d'Orientations Budgétaires 2020 : Accroître les dynamiques d'investissements

>>> Le D.O.B. précède le vote du Budget Primitif du Conseil départemental qui aura lieu les Jeudi 6 et Vendredi 7 février 2020

Le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) est une étape incontournable du cycle budgétaire de la collectivité départementale. Basé sur des prévisions économiques mondiales, nationales et locales, ce débat a pour vocation de dessiner les contours d'un futur équilibre budgétaire recettes/dépenses pour le Département.

Ce Débat d'Orientations Budgétaires 2019 se déroulera dans un climat d'incertitudes diverses. De nouvelles questions sont posées concernant la gestion des finances départementales. Comment faire face à la **perte du pouvoir de taux** induit par la réforme de la taxe d'habitation ? Comment faire face à cette **sensibilité accrue à la conjoncture économique – fluctuante** ? Quid des questionnements en matière de **dotations, prélèvements et reversements de péréquation** qui menacent les prévisions budgétaires départementales ?

Une donnée demeure aujourd'hui néanmoins immuable : la situation financière exemplaire du Département de la Sarthe, produit d'une gestion budgétaire saine, saluée à plusieurs reprises par la Chambre Régionale des Comptes. Une santé financière qui se traduit de façon incontestable par des chiffres édifiants si l'on compare aux collectivités voisines : **dette en baisse, épargne et investissement en hausse.**

Vigilance cependant face à la forte rigidité des dépenses, notamment sociales ou salariales, mais également à l'influence de la conjoncture économique sur le versement de certaines prestations sociales, telles que le RSA, dont les impacts budgétaires ne sont pas négligeables.

Encore une fois, les décisions nationales traduisent le désengagement de l'Etat et tend à priver les Départements des moyens nécessaires à la réalisation des tâches qui nous sont confiées.

Le Département de la Sarthe continuera d'assurer avec efficacité son rôle de collectivité de proximité, de terrain, de quotidien. Le Département reste chef de file de la Solidarité, pour les familles, les enfants, les aînés, les plus fragiles et maintiendra un haut niveau d'investissement.

Le Département bâtit et entretient les **collèges à la pointe de la modernité**, le Département facilite et sécurise les déplacements des Sarthois en aménageant **son réseau routier**, le Département construit un réseau Internet **Très Haut Débit** pour tous les Sarthois, le Département protège le **patrimoine culturel et environnemental**. En Sarthe, le Département trouve des solutions innovantes, pour répondre aux besoins des Sarthois, s'appuyant sur une vision à long terme salutaire et nécessaire dans un contexte national plus que contraignant.

Ce qu'il faut retenir :

- **La situation financière du Département de la Sarthe est exemplaire.** Dette, épargne brute, investissement par habitant, tous les ratios sont au-dessus des moyennes nationales.
- **L'Etat, par le biais du Projet de Loi de Finances 2020, fait peser sur les collectivités le poids de son déficit.** L'impact des futures mesures budgétaires nationales – notamment la suppression de la taxe d'habitation et ses conséquences sur la répartition des recettes fiscales - pourraient avoir des conséquences irréversibles sur les finances départementales.
- **Lorsque les Départements auront perdu leur part de taxe foncière, au profit d'une part de TVA, ils n'auront plus aucun pouvoir sur leur taux, plus de lien avec l'activité économique de leur territoire, plus de recettes pérennes, ce qui impose que l'Etat garantisse le niveau de ces nouvelles ressources.**
- **En 2020, le Département de la Sarthe lancera de nouveaux et nombreux projets :** réaménagement total du quartier Chanzy au Mans, espaces naturels sensibles, géoparc, nouvelles restructurations de collèges, dispositifs solidaires innovants, projets routiers structurants, premiers travaux de voies vertes, organisation des 230 ans des Département... etc !

La Sarthe, une situation financière exemplaire

La situation financière du Département de la Sarthe a été restaurée depuis le début du mandat en 2015. En effet, avec un **taux d'épargne brute de 13% en 2018** (soit un niveau d'épargne brut de 70M€), supérieur à la moyenne nationale (12%), **une dette par habitant qui s'élève à 351 euros par habitant**, auxquels il convient d'ajouter 120 € de dette relative au contrat de partenariat, contre 525 euros par habitant en moyenne nationale et **un niveau d'investissement est comparable à la moyenne avec 141 € de dépenses par habitant.**

Si les ratios financiers sont bien positionnés, ils doivent désormais intégrer un risque économique accru. Afin d'illustrer l'impact de cette sensibilité accentuée à la conjoncture économique, une première évaluation des effets d'un retournement de conjoncture similaire à 2009 présente une **baisse de recettes TVA et de droits de mutation de 25 M€, représentant l'équivalent de 4,5 points de taux d'épargne brute ; sur les dépenses de RSA, l'épisode 2009 ne peut être évalué (le RSA étant créé cette même année).** Si l'on se réfère à l'épisode de faible croissance observé en 2013, un tel ralentissement produirait **une baisse de recettes de l'ordre de 10 M€, soit près de 2 points d'épargne et une hausse des allocations RSA de l'ordre de 12,5 M€, correspondant à plus de 2 points d'épargne brute.**

Aussi la mise en œuvre de la réforme fiscale telle que déclinée dans le projet de loi de finances imposera aux Départements une révision des ratios financiers de prudence.

Les perspectives 2019-2020 des comptes publics

- **Une prévision de déficit public de 3,1% en 2019 et de 2,2% en 2020**

Le Projet de Loi de Finances 2020 confirme la dégradation des comptes publics en 2019 en raison notamment d'un coût ponctuel de 20 Milliards d'euros et de 7 Milliards d'euros supplémentaires liés à des mesures nouvelles adoptées le 24 décembre 2018 (loi n° 2018-1213 portant mesures d'urgence économiques et sociales), à la suite du mouvement des gilets jaunes.

Pour 2020, l'amélioration s'expliquerait par un ralentissement de la progression des dépenses de fonctionnement notamment celles de la Sécurité Sociale et des administrations publiques locales en lien pour ces dernières avec le cycle électoral.

www.sarthe.fr

➤ **Un budget de l'Etat qui reste en déficit**

Le projet de budget 2020 de l'État laisse apparaître un déficit budgétaire de 93,1 Md€, en baisse de 5,6 Md€ par rapport au PLF 2019. Il présente surtout un déficit budgétaire de 70 Md€ en section de fonctionnement, néanmoins en baisse de 7,5Md€ par rapport à 2019. Le gouvernement profite des taux d'intérêt bas avec un allègement de la charge de la dette de 3,5 Md€ : la dette reste cependant le 4ème poste de dépenses de l'État derrière les Pensions, l'Enseignement et les transferts financiers aux collectivités locales.

En conséquence, la contrainte sur les collectivités n'est pas amenée à se desserrer. Une nouvelle génération de contrats financiers a été annoncée par la ministre J. Gourrault. Ces derniers pourraient, selon la Banque Postale, intégrer de nouvelles contraintes, en particulier en matière de déficits publics.

D'ores et déjà, le projet de loi de finances 2020 bouleverse fondamentalement les équilibres financiers des collectivités locales, et en particulier des Départements avec la suppression de la taxe d'habitation et ses conséquences dans la répartition des recettes fiscales, entre Etat et collectivités ainsi qu'entre niveaux de collectivités.

Projet de Loi de Finances 2020 : Une réforme fiscale décisive pour les Départements

➤ **Récupération d'une part de TVA au lieu d'une part de Taxe foncière**

Dans le cadre de la suppression totale de la taxe d'habitation perçue par le bloc communal, le projet du gouvernement présenté le 18 juin 2019 et repris dans le projet de la loi de finances pour 2020 vise à **remplacer intégralement, dès 2021, la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements par une fraction équivalente de taxe sur la valeur ajoutée (TVA).**

L'Association Finances-Gestion-Évaluation des Collectivités Territoriales (Afigese) alerte sur les **conséquences financières pour les départements du remplacement de la taxe foncière départementale par une fraction de TVA nationale (note du 5 août 2019), les Départements ne disposeraient plus de levier fiscal, limitant leurs marges de manœuvre dès le prochain retournement de conjoncture.**

Ainsi, les Départements perdraient :

- **leur pouvoir de taux** (le taux moyen de TFPB des départements métropolitains, hors Paris, constaté en 2018 est de 19,58 %, alors que le taux plafond s'élevait à 40,90 %) ;
- **le lien fiscal avec leur territoire** : la TFPB est une recette dynamique et représentative du développement du territoire et de la croissance de la population alors que la TVA est une recette certes dynamique, mais elle est sensible aux à-coups de l'activité économique (Cf crise économique de 2009) et déconnectée du territoire ;
- **une recette pérenne et prévisible** au profit d'une recette sensible à la conjoncture économique s'inscrivant dans un panier de ressources moins dynamique et plus volatile qu'en 2010, date de mise en œuvre de la précédente réforme fiscale (suppression de la taxe professionnelle).

En effet, le remplacement de la taxe foncière par de la TVA, la part des recettes sensibles à la conjoncture atteindrait en moyenne 58 % des recettes de fonctionnement des Départements,

www.sarthe.fr

Contact presse :

Fanny Diard

+33(0)6 81 76 90 93

+33(0)2 43 54 72 99

fanny.diard@sarthe.fr

sachant que les autres recettes, composées majoritairement de dotations et subventions, ne sont pas modulables en cas de crise économique. La dynamique de l'ensemble des recettes de ces dernières années ne doit pas occulter les risques qui peuvent peser en cas de changement de cycle économique, et en particulier sur le marché immobilier. Ces risques sont particulièrement accrus pour les départements urbains.

Pour rappel, en 2009, certains Départements avaient vu leurs recettes de fiscalité immobilière fondre jusqu'à -37,5% (Source : DGCL, les finances des départements en 2009). Dans le même temps, les recettes de TVA perçues par l'État diminuaient de 5,4% (Source : Insee, comptes nationaux- base 2014). **Si un retournement similaire venait à se reproduire, les Départements ne disposeraient plus d'aucun filet de sécurité pour pallier l'effondrement de leurs principales recettes, les conduisant inéluctablement dans une impasse financière.**

➤ **Péréquation, attention !**

En l'absence de perspective de renforcement de la péréquation de l'Etat au profit des départements, le bureau de l'ADF a proposé le 19 juin une refonte des fonds de péréquation horizontale, entre départements, afin d'améliorer et clarifier la péréquation.

L'enveloppe à répartir, *a priori* en hausse, passe de 1,5 Mds€ à 1,6 Mds€ environ. Sur cette base, une grande majorité de départements sortent gagnants : seulement 15 départements perdants, les départements les plus riches ainsi que la Lozère (départements franciliens, de la côte d'azur, de la côte Atlantique, la Savoie et la Haute Savoie, la Métropole de Lyon ...). **Le Département de la Sarthe voit croître sa part de 54 % passant de 3,5 M€ à 5,4 M€ (montant identique au Maine-et-Loire).** Au sein de la région Pays de la Loire, le bénéficiaire par habitant augmente à l'exception de la Loire-Atlantique (pour le département de la Mayenne 28,9 € par habitant, contre 9,3€ pour la Sarthe).

Cette proposition de l'ADF n'est pas reprise à ce stade dans le PLF, d'où une incertitude, encore accentuée par le point suivant, la conséquence non anticipée et non connue à date de l'impact de la réforme fiscale sur les indicateurs de richesse fiscale (potentiel fiscal et financier).

L'ADF souligne par ailleurs que la péréquation horizontale ne peut se substituer à la responsabilité de l'Etat dans les moyens transférés aux Départements pour le financement des aides individuelles de solidarité dont le reste à charge s'élève à près de 9 Md€, auxquels s'ajoute la prise en charge des jeunes migrants, dont l'accueil est évalué à 2 Md€.

Commission Solidarité – Autonomie – Démographie médicale :

- **La loi 3D « Décentralisation, Différenciation et Déconcentration »** : au titre du droit à la différenciation, le Département pourrait expérimenter de nouveaux dispositifs pour mieux prendre en compte les réalités locales, les situations et les besoins des territoires
- La nouvelle stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022, **la réforme de la tarification des Services d'Aides A Domicile** avec une préfiguration qui entrera en vigueur dès 2020
- Le développement du programme « **Familles solidaires** » pour permettre l'accueil des jeunes étrangers par des familles bénévoles
- **La mise en place à partir du premier trimestre 2020 de « Sarthe Mutuelle »** (Complémentaire santé solidaire) en faveur des sarthois dont la mise en oeuvre opérationnelle sera assurée par l'association d'assurés « Actiom » avec le double objectif de faciliter l'accès aux soins des sarthois les plus fragiles tout en limitant l'impact financier pour les ménages.
- **Le Département accompagnera le Service Départemental d'Incendie et de Secours dans un projet d'équipement de caméras de surveillance des massifs forestiers sur le territoire départemental** pour répondre aux risques de feux d'espace naturel tels que constatés courant de l'été 2019

Commission Insertion et Logement :

- La création du **Service Public de l'Insertion (SPI)**, prévue en 2020, aura pour objectif de refonder les dispositifs d'insertion afin de favoriser le retour à l'emploi
- La mise en oeuvre de leurs **politiques locales de l'habitat** et de leurs opérations d'aménagement : Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), Actions « Cœur de ville », Opérations de revitalisation des territoires (ORT).

Commission Développement numérique et Réseaux électriques :

- **L'année 2020 marquera la fin des travaux sous maîtrise d'ouvrage de Sarthe Numérique en juin et l'ouverture commerciale sur l'ensemble de ces territoires progressivement jusqu'en décembre 2020** : les zones les plus fragiles du Département en matière d'aménagement numérique du territoire seront traitées de manière prioritaire dans cette première phase et tous les sarthois y résidant auront la fibre à portée de main

Commission Réussite éducative et Citoyenneté :

- **De nouvelles opérations lourdes de restructuration en cours de réalisation**
 - Restructuration du collège Les Sources au Mans (4,4 M€)
 - Reconstruction de la demi-pension du collège Le Vieux-Chêne à La Flèche (3,5 M€)
 - Reconstruction de la demi-pension du collège JF Kennedy à Allonnes (4,5 M€)
 - Reconstruction de la demi-pension du collège Léo Delibes à Fresnay-sur-Sarthe (4,4 M€)
 - Restructuration partielle du collège Pierre Belon à Cérans-Foulletourte (4,5 M€)
 - Rénovation thermique du collège Georges Desnos à La Ferté-Bernard (1,7 M€)
 - Extension du préau du collège Joséphine Baker au Mans
- **L'évaluation des futurs projets de restructurations majeures ou d'amélioration de la performance énergétique des locaux pour les collèges Jules-Ferry à Saint-Calais, Petit Versailles à La Flèche, Les Quatre Vents au Lude ou encore Le Joncheray à Beaumont-sur-Sarthe**

Commission Infrastructures routières :

- **La poursuite et l'achèvement de travaux d'aménagements routiers tels que :** le barreau provisoire Connerré RD323/Route des landes, la trémie l'Océane à Saint-Saturnin, la suppression du Passage à niveau de Rouessé-Vassé, l'aménagement d'un tourne à gauche carrière de Beauchet, l'aménagement du double tourne à gauche à Béthon ainsi qu'à Ecorpain et Montailié ou encore la réalisation du passage Vaux à Yvré-l'Evêque
- **De nouvelles opérations structurantes suivantes seront en étude tels que :** la déviation de Sillé-le-Guillaume RD310 / RD 304 (*étude de faisabilité*), Créneaux de dépassement RD357 Est, ou encore la modernisation de la RD 92 entre les giratoires de Beauséjour et du Cormier
- **Un respect de la biodiversité intégré de façon systématique dans tous les projets routiers**

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable :

- **Le développement de l'approvisionnement local dans les EHPAD**
- **L'intégration du laboratoire de Touraine au sein du GIP Inovalys**

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur :

- **Le développement des voies vertes (projet de 100 km)** avec l'autorisation de fermeture de deux premières voies attendues pour le second semestre 2020 (Montval/Bessé-sur-Braye et La Suze-sur-Sarthe/La Flèche) et la réalisation de premiers travaux de débroussaillage et relevés complémentaires pour préparer la dépose des voies au 1^{er} semestre 2020
- **la valorisation du patrimoine du département** au travers d'une grande exposition produite à l'Abbaye Royale de l'Epau et de circuits de découvertes associés autour de la peinture religieuse du XVIII^{ème} siècle dans la Sarthe à l'automne 2020
- **L'organisation d'un grand cycle de manifestations de février à juin pour fêter les 230 ans du Département (voir ci-après)**

Commission Finances, Ressources et Administration générale :

- **Le réaménagement de l'espace Chanzy à la suite de la déconstruction de la cité administrative.** Le projet de valorisation est en cours de conception. Les travaux interviendront au cours de l'année 2020 pour un objectif de réaménagement finalisé de l'espace Chanzy fin 2020. Le parc Victor Hugo bénéficiera d'un agrandissement de plus de 1300m²
- L'ouverture d'une **nouvelle antenne Solidarité à Coulaines** regroupant l'ensemble des services accueillant du public sur ce territoire et l'aménagement de l'unité Le Mans Coëffort.

230 ans, il n'y a pas d'âge pour fêter les Départements !

Le Département se saisira de cet anniversaire pour rappeler au grand public les grands temps de l'institution et lui présenter les documents fondateurs, ainsi que d'autres archives témoignant de l'histoire de la collectivité et expliquant son fonctionnement actuel et ses compétences. A ce titre, il est proposé d'organiser **une série de manifestations mettant l'accent sur les étapes de la décentralisation, les compétences actuelles du Département.**

Au programme, pêle-mêle, de cette célébration : **plusieurs expositions (photos, archives, numériques), création de deux livres (junior/tous publics), et peut-être même un jeu grandeur nature au Département... et de nombreuses autres surprises !**